

IL/CP/050305/agr

Liège, le 5 mars 2005

L'ART DE COMMUNIQUER

Gros succès pour le Président du PS : le Congrès de son Parti a accepté dans l'enthousiasme le projet de Constitution Européenne : par 324 voix, contre 5 « non » et 5 abstentions.

La nouvelle a été reproduite par tous les journaux.

Mais il existe encore en Wallonie des esprits observateurs, dont certains ont l'œil mathématique.

Ils m'ont communiqué leur surprise et leur perplexité. Voici pourquoi.

Il faut savoir en effet qu'il existe au PS comme ailleurs des statuts, et que ces statuts établissent des règles, notamment en matière de vote.

Ainsi les statuts imposent que, dans le vote du Congrès, les votes antérieurs des Fédérations soient scrupuleusement reportés, de façon à respecter le droit de tendance, les options ayant obtenu au moins 20 % des voix devant être respectées.

... OU COMMENT ANNONCER ...

Or, le mercredi 23 février 2005, la Fédération Liégeoise du Parti Socialiste se prononçait sur le même projet.

A l'issue d'un débat contradictoire, les votes liégeois se sont répartis comme suit :

- pour le oui : 59 votants ;
- pour le non : 51 votants ;
- pour une formule de compromis : constat que le projet de constitution ne répondait pas aux espérances socialistes mais qu'un petit Etat comme la Belgique pouvait être amené à le ratifier si tous les membres de l'Union le trouvaient bon : 112 votants.

Le oui obtient donc un peu moins de 27 % des suffrages, le non un peu moins de 23 % et la formule de compromis est majoritaire avec une majorité absolue de 50,5 %.

Ces chiffres ont d'ailleurs été exposés au Congrès par un rapporteur liégeois, le député régional Charles JANSSENS.

La Fédération Liégeoise rassemble à elle seule 25 % des affiliés socialistes ; très logiquement, elle représente donc un quart des votes exprimables au Congrès.

.../...

Le OUI ayant obtenu à Liège un peu moins de 27 % il ne peut être exprimé que par 27 % au plus des votes de la Fédération. Parallèlement, les votes de la Fédération Liégeoise autres que le oui doivent être exprimés à concurrence de 73 %.

Ceci implique que, à supposer que toutes les autres fédérations aient voté unanimement pour le oui - - et ce n'est pas le cas - - celui-ci ne peut mathématiquement recueillir que 82 % des votes au total.

... DES INFORMATIONS FAUSSES

Or le résultat annoncé, loin de respecter les 18 % d'opposants n'en comporte que 4 %.

Où sont passés les 18 % ? Que sont devenus les 14 % manquants (18 % nécessaires – 4 % reconnus) ?

Une seule réponse est hélas possible : ils ont été volés. En tous cas au moins 14 %, sans connaître la proportion d'opinions autres que le oui réellement émises dans les autres fédérations.

Mais, si au moins 14 % des votes ont été volés parmi les 25 % que représente la Fédération Liégeoise, ce qui est incontestable, combien ont pu l'être pour les autres Fédérations, donc à l'échelle du Parti ?

Une simple règle de trois indique que la fraude pourrait dépasser 56 % ($56 = 14/25 \times 100$).

Il s'ensuit que, mathématiquement, le non peut fort bien avoir été majoritaire.

C'est vilain de tricher ... et quelquefois, c'est imprudent aussi.